

## REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Mis à jour le 7 mars 2024

## SOMMAIRE

I.	Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?	3
II.	Fiche informative de synthèse	4
	1 - Présentation de l'établissement :	4
	2 - Prestations proposées par l'établissement :	5
	3 - Information sur l'accessibilité des prestations :	6
	4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :	6
	5 - Formation du personnel :	7
III.	Les pièces administratives et justificatives	8

## I. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus<sup>1</sup> de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité depuis le 30 septembre 2017.

Le registre public d'accessibilité (RPA) est considéré comme un véritable outil de communication qui a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité des établissements de la FDME et des prestations proposées, celles relatives à l'activité de formation dispensée. Il permet également de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics au sein de la FDME.

Le RPA est consultable sur place, au point d'accueil principal de chaque établissement de la FDME sous format papier ou auprès des référents « handicap ». Il est également mis à disposition sous une forme dématérialisée sur le réseau interne partagé de la Faculté des Métiers de l'Essonne et sur le site internet.

En conséquence, le RPA contient l'intégralité des dispositions prises pour permettre à toutes les personnes susceptibles d'être accueillies, notamment les personnes handicapées, quel que soit le handicap, de pouvoir bénéficier de toutes les prestations en vue desquelles le lieu a été conçu.

Ainsi, il comprend :

- Une présentation de l'établissement ;
- Une information sur les prestations proposées dans l'établissement et leur accessibilité ;
- Les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité ;
- Les formations dispensées au personnel sur le handicap ;
- La liste des pièces administratives et justificatives relatives à l'accessibilité des personnes souffrant de handicap au sein des établissements.

### **Publications de la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) :**

#### **Guide complet « Bien accueillir les personnes handicapées »**

[https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide\\_numerique\\_accueil\\_PH\\_3.pdf](https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf)

#### **Registre public d'accessibilité « Guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public »**

<https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20aide%20registre%20public%20accessibilit%C3%A9.pdf>

#### **Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »**

[https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette\\_imprimable\\_RV\\_bien%20accueillir%20PH.pdf](https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_imprimable_RV_bien%20accueillir%20PH.pdf)

---

<sup>1</sup> Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

## II. Fiche informative de synthèse

### 1 - Présentation de l'établissement :

Raison sociale : FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE

SIREN : 452 359 516 / NAF : 8559 A

Activité : Formation

Site web : [www.facmetiers91.fr](http://www.facmetiers91.fr)

Effectif salarié de l'Association : 305 au 31/12/2023

Degré d'accessibilité :

ERP existant conforme : Massy, Bondoufle, Evry

#### Siège social :

##### Campus Evry-Courcouronnes :

3 chemin de la Grange Feu louis – 91035 EVRY COURCOURONNES Cedex – 01 60 79 74 00

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sols) :

Oui

Non

#### Etablissements distants :

##### Site de Bondoufle :

3 rue Villeroy – 91070 BONDOUFLE – 01 69 91 44 44

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sols) :

Oui

Non

##### Site de Massy :

1 rue Galvani – 91300 Massy – 01 69 19 46 00

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sols) :

Oui

Non

La consultation du RPA se fait :

À l'accueil de chaque établissement

Auprès des référents « handicap »

Sur le site Internet de la FDME

Sur le réseau partagé

## 2 - Prestations proposées par l'établissement :

Ci-dessous, le descriptif détaillé des prestations qui sont délivrées par établissement et bâtiment.

### ➤ Etablissement d'Evry :

*Parkings extérieurs, espaces verts, étang*

#### Bâtiment A :

*Accueil, centre de ressources, salle des serveurs, salles de réunion, salle coworking, bureaux individuels et collectifs*

*Ascenseur, toilettes*

#### Bâtiment B :

*Salles de cours, bureaux individuels et collectifs, salle coworking, salles informatique, ateliers de cours « épicerie, magasin », Boutique 3.0, chambre pédagogique.*

*Ascenseur, toilettes*

#### Bâtiment C :

*Salles de cours, bureaux individuels et collectifs, salles informatique, ateliers de cours « pâtisserie, boulangerie, cuisine, salon de coiffure et d'esthétique », restaurant pédagogique*

*Ascenseur, toilettes*

#### Bâtiment E :

*Cuisine collective, self et salle de restauration, foyer*

*Toilettes*

#### Bâtiment F :

*Salles de cours, bureaux individuels et collectifs, ateliers de cours « mécanique, carrosserie, peinture »*

*Toilettes*

#### Bâtiment G :

*Salles de cours, bureaux individuels et collectifs, ateliers de cours « électrotechnique, énergétique »*

*Ascenseur, toilettes*

#### Gymnase :

*Salle de sport – basket, hand, volley-ball, mur d'escalade, tennis de table*

*Salle d'arts martiaux : gymnastique, karaté, judo, boxe, ...*

*Salle de fitness et de musculation*

*Vestiaires*

*Terrain de sport extérieur : piste athlétisme, sports collectifs, ...*

#### PC sécurité :

Accueil, vestiaire, toilette

➤ **Etablissement de Bondoufle :**

Parkings extérieurs, espaces verts

Bâtiment administratif :

Salles de cours, bureaux individuels et collectifs, salles informatiques, cuisine collective, self, salle de restauration

Ascenseur, toilettes

Bâtiment des ateliers :

Ateliers de cours « maintenance, robotique, soudure, chaudronnerie, usinage/mécatronique », salles de cours, salles informatiques, bureaux

Toilettes

➤ **Etablissement de Massy :**

Salles de cours, bureaux individuels et collectifs, salles informatiques, salles HUB, salles de détente

Parking extérieur et en sous-sol, Ascenseurs, toilettes

### 3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

Les bâtiments et services proposés dans chaque établissement sont accessibles à tous.

Une signalétique permet de se repérer et de s'orienter.

De plus, la FDME a désigné des référents « handicap » qui sont les interlocuteurs privilégiés des apprentis, salariés ou visiteurs en situation de handicap.

- Chargé de mission handicap et insertion, localisé sur le site d'Evry, pour les apprenants  
=> Relais effectué par les Responsables de filière et les Coordinateurs Vie Sociale et Professionnelle sur les établissements distants
- Chargés de Ressources Humaines, situés sur le site d'Evry, pour les salariés

Les référents ainsi que les personnes en charge de l'accueil disposent d'un livret d'accueil à destination des personnes en situation de handicap. Ils informent de l'accessibilité aux bâtiments et services proposés.

L'accès à l'ensemble des établissements et bâtiments est notamment possible aux personnes en fauteuil roulant grâce à la présence de pentes douces aux entrées et d'ascenseurs pour accéder aux étages.

### 4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Le matériel est entretenu et réparé par des prestataires extérieurs qualifiés dans les délais prévus dans les contrats de maintenance.

Seuls les ascenseurs de chaque établissement sont concernés.

Le Service Patrimoine & Sécurité est en charge de la maintenance de ces équipements.

**Contacts :**

Responsable Patrimoine & Sécurité : 01 60 79 75 28

Assistanat Patrimoine & Sécurité : 01 60 79 74 14

**5 - Formation du personnel :**

Le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

A cet effet, une plaquette informative de la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) intitulée « **Bien accueillir les personnes handicapées** » est mise à disposition des personnels sur le réseau partagé interne et accessible via le lien ci-dessous :

[https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette\\_imprimable\\_RV\\_bien%20accueillir%20PH.pdf](https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_imprimable_RV_bien%20accueillir%20PH.pdf)

Par ailleurs, un livret d'accueil des PSH est mis à disposition.

Selon les besoins, les collaborateurs ont également la possibilité de participer à des actions de formation plus ciblées sur la question du handicap. Pour leur mise en œuvre, les collaborateurs peuvent se rapprocher de la direction des Ressources Humaines ([rh@fdme91.fr](mailto:rh@fdme91.fr)).

Les mêmes formations sont dispensées sans distinction du degré d'accessibilité de chaque ERP.

Les formations réalisées sur le handicap sont enregistrées dans la SIRH et apparaissent sur la fiche carrière de chaque collaborateur.

Des ateliers spécifiques sont organisés pendant les journées pédagogiques annuelles. Les collaborateurs de la Faculté des Métiers de l'Essonne peuvent s'y inscrire quel que soit le métier exercé au sein des établissements de formation.

En synthèse :

- Désignation de référents
- Accès à un module de sensibilisation au handicap
- Mise à disposition de la plaquette informative de la DMA et du livret d'accueil
- Actions de formation spécifiques sur le handicap selon les besoins

### III. Les pièces administratives et justificatives

Les pièces administratives et justificatives sont disponibles et consultables auprès du service Patrimoine & Sécurité ou de la direction des ressources humaines selon les sujets.

En synthèse :

- Diagnostics par établissements et bâtiments de l'accessibilité aux personnes handicapées
- Plans des locaux
- Contrats de maintenance
- Fiches carrière des collaborateurs recensant les formations suivies
- Livret d'accueil des PSH